

Création d'un commerce de proximité à RUSS

Rapport n° CP/2012/579

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le versement d'une subvention départementale de 8.500 € à la commune de RUSS au titre de la création d'un local de commerce de proximité.

La Commune de RUSS ne dispose plus à ce jour de commerces de proximité au centre du village ni de commerçant ambulant. Seul un supermarché en zone d'activités périphérique permet de répondre aux besoins de la population.

Pour remédier à cette situation et offrir une nouvelle offre commerciale de centre village, notamment vis-à-vis de la population âgée, la commune de RUSS envisage de créer un dépôt de pain.

Le projet consiste en la construction, par la commune, d'un chalet en bois permettant d'accueillir un dépôt de pain. Ce local sera localisé sur une parcelle communale située dans la rue principale de RUSS.

Le coût global du projet s'élève à 17.000,00 € HT.

Trois artisans boulangers ont marqué leur intérêt pour l'exploitation de ce local, ce qui démontre le potentiel d'un tel commerce dans la commune. C'est au final un boulanger implanté à SCHIRMECK qui exploitera le local.

En application du dispositif départemental, la Commune de RUSS serait susceptible de bénéficier d'une subvention départementale permettant d'atteindre 50 % de financement public. Ainsi, le montant de l'aide départementale qui pourrait être accordée à la commune au titre de ce projet serait de :

| Coût HT du projet | Taux d'aide publique maximum | Subvention départementale |
|-------------------|------------------------------|---------------------------|
| 17.000,00 € | 50 % | 8.500,00 € |

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa réunion du 21 juin 2012, s'est prononcée favorablement sur l'attribution au bénéfice de la commune de RUSS d'une subvention départementale de 8.500 € au titre de la création d'un local de commerce de proximité.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputés sur l'enveloppe budgétaire « Locaux de commerce de proximité » dont la situation est donnée ci-dessous :

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| 35516 | 204-204142-91 | 266 400,85 € | 18 447,24 € | 8 500,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 8.500 € à la commune de RUSS au titre de la création d'un local de commerce de proximité.

Elle approuve par ailleurs la convention financière, jointe en annexe, à intervenir à cet effet entre la commune de RUSS et le Département, et autorise son président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL